

Bourse « Les Communautés en Croissance » Municipalité d'Argyle



Objectif

Une main-d'œuvre qualifiée est essentielle à une économie locale forte. Cette bourse vise à encourager les jeunes à poursuivre des études postsecondaires et à soutenir le développement de compétences dans la région.

Bourses offertes

La Municipalité du district d'Argyle offre **deux (2) bourses de 1 000 \$** à des étudiants résidant dans la municipalité.

Admissibilité

Pour être admissible, vous devez :

- Être résident de la municipalité d'Argyle
- Être inscrit à temps plein dans un programme menant à un **certificat ou diplôme** (collège communautaire, technique ou école de métiers)
- **Les programmes universitaires ne sont pas admissibles**
- Les enfants d'employés municipaux ou de membres du conseil ne sont pas admissibles

Documents requis

- Formulaire de demande complété et signé
- Preuve d'acceptation dans un établissement postsecondaire pour **septembre 2026**

Critères de sélection

Les candidats doivent répondre à quatre questions dans le formulaire de demande.

Un comité formé d'employés municipaux et de membres du conseil évaluera les candidatures de façon anonyme, en fonction uniquement des réponses fournies.

Date limite : Le 15 mai, 2026

Soumission

Municipalité d'Argyle
Attn : Scott Surette
5 J.E. Hatfield Court, C.P. 10
Tusket (N.-É.) B0W 3M0

Courriel: ssurette@munargyle.com

Comment obtenir le formulaire

- www.munargyle.com
- Conseiller(ère) d'orientation de votre école
- (902) 648-2311